

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 11

Artikel: Congrès de l'Union syndicale suisse
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385299>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55^e année

Novembre 1963

N° 11

Congrès de l'Union syndicale suisse

Par Jean Möri

Toute la presse syndicale a fait largement écho au 37^e congrès de l'Union syndicale suisse, qui s'est tenu au Casino de Berne du 10 au 12 octobre dernier.

L'Orchestre de la ville de Berne préluda aux travaux proprement dits en exécutant de façon magistrale l'ouverture d'*Égmont*, de Ludwig Van Beethoven.

Puis le président, Hermann Leuenberger, ouvrit le congrès en esquissant les grandes tâches qui continuent à préoccuper le mouvement syndical. Il attira spécialement l'attention des congressistes sur notre volonté commune d'être consultés sur toutes les décisions importantes prises par les autorités qui intéressent l'ensemble des travailleurs.

Plus d'une centaine d'invités, de Suisse et de l'étranger, rehausèrent de leur présence cette manifestation trisannuelle de la centrale syndicale la plus représentative de notre pays. Il convient de mentionner particulièrement le président de la Confédération, Willy Spühler, chef du Département fédéral des transports et des communications et de l'énergie. C'était la première fois que le plus haut magistrat de la Confédération participait en cette qualité à un congrès de l'Union syndicale. Ce n'est sans doute pas par hasard, mais la volonté déterminée de Willy Spühler de rendre ainsi hommage officiellement à l'Union syndicale suisse et à ses quinze fédérations affiliées. Cet hôte d'honneur est fier en effet de ses origines ouvrières, spécialement syndicales, comme l'est également son collègue au gouvernement, Jean-Pierre Tschudi, chef du Département fédéral de l'intérieur, élu également en ce mois faste de décembre 1959. Les travailleurs syndiqués savent ce qu'ils doivent à leurs très dignes représentants au gouvernement, dans cette période d'accouchement laborieux de la loi fédérale sur le travail, de la 6^e révision de l'AVS et de l'adaptation absolument indispensable de la loi fédérale d'assurance-maladie aux nécessités actuelles.

Au congrès du 75^e anniversaire de la FOMH, le président de la Confédération avait déjà rappelé fort opportunément que c'est grâce à l'union et à la force syndicale principalement que le climat social a complètement changé en l'espace de quelques décennies dans notre pays. La conquête de la convention collective de travail, passée librement entre associations d'employeurs et de travailleurs égales en droit, a transformé les rapports du travail. De même, la collaboration entre les organisations syndicales et les pouvoirs publics fédéraux et cantonaux s'est normalisée. Cette collaboration n'altère en rien d'ailleurs le principe statutaire de l'indépendance de nos organisations syndicales envers le gouvernement, les associations patronales et les partis politiques. Cette indépendance constitue toujours le meilleur garant de la force syndicale et de la défense efficace des intérêts des travailleurs dans une démocratie véritable.

Le Conseil d'Etat du canton de Berne était également représenté par M. Tschumi, chef du Département de justice, et la grande cité des Zähringen par le collègue Freimüller, directeur de la police, qui est également membre fidèle d'une de nos organisations syndicales. L'administration fédérale était également présente, ainsi que les autorités syndicales du canton de Berne. Robert Bratschi, président d'honneur de l'USS, dont personne n'a oublié les éminents services rendus à la cause ouvrière, suivit assidûment les débats du commencement à la fin des travaux. Il en va de même de Max Weber, ancien conseiller fédéral, et d'Edmond Wyss, conseiller d'Etat de Bâle-Ville, qui, après un passage fructueux au secrétariat de l'Union syndicale suisse continuent à servir le mouvement syndical sur d'autres plans. D'anciens membres fidèles du Comité syndical et des représentants des commissions féminine et de la jeunesse suivirent également les débats, ainsi que les représentants de la Communauté d'action des salariés et des consommateurs et des organisations sœurs, telles que l'Union suisse des coopératives de consommation, la Fédération suisse des sociétés d'employés et l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques. Ernest Bell, chef de la Division des relations avec les travailleurs, représentait le Bureau international du travail, Alfred Ströer, de Vienne, la Confédération internationale des syndicats libres, Albert Heyer la direction du bureau de Genève de cette institution et Walter Schevenels l'Organisation régionale européenne de la CISL. Les secrétariats professionnels internationaux dont le siège est en Suisse s'étaient également fait représenter par Adolphe Graedel pour la FIOM, Charles Wœrler pour la FGI, Juul Poulsen pour l'UITA et A.-A. Büning pour l'IPTT.

Dans une allocution substantielle, le président de la Confédération, Willy Spühler, insista sur la nécessité de fixer un plafond à l'émigration étrangère, d'aiguiller plus raisonnablement les investissements économiques, de lutter contre la dépréciation de la monnaie,

d'encourager la construction d'habitations à loyer modéré, la formation et le perfectionnement professionnels, ainsi que la recherche scientifique.

Puis, le président du congrès exprima la profonde sympathie des travailleurs suisses à la population italienne, douloureusement frappée par la catastrophe de la vallée de la Piave. Il signala la maladie de P.-H. Gagnebin et le congrès applaudit la décision d'envoyer au malade ses meilleurs vœux de rétablissement. Hélas, comme s'il avait encore eu comme suprême souci de laisser le congrès se terminer normalement, Paul-Henri Gagnebin est décédé quelques jours plus tard.

Signalons encore qu'un émouvant hommage à nos morts, dû à la plume du poète zurichois Peter Kilian, fut présenté en langue allemande au congrès. Peut-être aurons-nous encore l'occasion de publier une traduction de cet hommage bouleversant dans un prochain numéro de notre revue.

L'examen du rapport d'activité présenté au congrès par le Comité de l'Union syndicale suisse pour la période triennale de 1960 à 1962 ne souleva pas de grands problèmes. De courts exposés furent présentés dans ce cadre par Ernest Wüthrich, sur l'état actuel du projet de loi fédérale sur le travail, André Ghelfi, sur la 6^e révision de l'AVS, Hans Düby, sur la révision de l'assurance-maladie et Walde-mar Jucker, sur l'information et la protection des consommateurs.

Une proposition du Comité syndical tendant à porter dès le 1^{er} janvier 1964 la cotisation des fédérations affiliées à l'USS à 3 fr. par membre et par année et à 1 fr. 80 pour les membres au bénéfice de la cotisation réduite, fut acceptée sans opposition par le congrès.

Une autre proposition, déposée par l'Union des syndicats du canton de Genève, invitait le Comité syndical à poursuivre ses efforts afin que tous les travailleurs non organisés qui bénéficient des avantages d'une convention collective de travail soient tenus de verser une contribution de solidarité égale au montant de la cotisation syndicale.

Lucien Tronchet dénonça avec vigueur l'égoïsme d'un trop grand nombre de travailleurs qui bénéficient des conquêtes syndicales et refusent d'apporter la moindre contribution personnelle.

Le porte-parole du Comité syndical s'associa à cette critique trop justifiée des coucous qui installent impudemment leurs œufs dans le nid construit par d'autres. Il constata sur la base des statuts que cette question est de la seule compétence des fédérations affiliées. La législation et la jurisprudence du Tribunal fédéral admettent d'ailleurs la contribution de solidarité, à condition qu'elle ne soit pas abusive. Dans d'innombrables corps de métiers, l'institution de la carte professionnelle a été réalisée et parfois depuis fort longtemps. Rien n'empêche les organisations syndicales qui ne l'ont pas encore fait de s'engager dans la même voie. Il recommanda par

conséquent à l'Union des syndicats du canton de Genève de retirer sa proposition en assurant le congrès que l'Union syndicale suisse s'engageait volontiers à prêter son concours à une fédération affiliée qui le solliciterait, afin d'obtenir dans un secteur déterminé que tous les travailleurs non organisés qui bénéficient des avantages d'une convention collective soient tenus de verser une contribution de solidarité. Sur ces bases, le représentant de l'Union des syndicats retira sa proposition.

Une discussion s'engagea également à propos du problème de la main-d'œuvre étrangère. Ezio Canonica, secrétaire central de la FOBB, recommanda la plus grande bienveillance à l'égard de ces camarades de travail. Il exprima aussi sa satisfaction de l'accord passé avec l'Italie concernant le problème délicat de la sécurité sociale. Ernest Wüthrich invita les travailleurs étrangers à remplir leurs devoirs de solidarité, ce qui permettra de résoudre plus facilement les problèmes qui se posent. Et Giacomo Bernasconi signala que les rapports de l'Union syndicale suisse avec la Confédération italienne des syndicats de travailleurs et l'Union italienne du travail sont marqués d'une large compréhension réciproque qui tient compte des situations particulières de nos deux pays. Un nouvel échange de vues entre nos organisations respectives aura lieu le 9 décembre à Genève et portera spécialement sur les problèmes du logement et de la formation professionnelle.

Un exposé remarquable de Rudi Faupl sur la situation et la politique des syndicats américains, les répercussions du progrès technique et les risques de l'automatisation éclaira la lanterne de maints délégués sur ces problèmes trop souvent méconnus.

Une déclaration du congrès de l'Union syndicale suisse détermine nos positions sur les aspects actuels de la politique économique et sociale. Nous la reproduisons intégralement dans ce numéro, ainsi d'ailleurs que des extraits de certains des exposés présentés au congrès.

On nous permettra cependant encore d'insister sur l'extrême audace de l'exposé du président Hermann Leuenberger sur « L'Union syndicale dans un monde en transformation ». Il a posé clairement le problème de l'unification syndicale. Ce qui ne saurait signifier évidemment qu'il est maintenant résolu. Aussi bien la minorité chrétienne-sociale que celle des évangélistes ont d'ores et déjà décliné l'invitation. Il n'en demeure pas moins que la question est maintenant posée et qu'elle va continuer à préoccuper les travailleurs, sinon toujours avec la même intensité leurs dirigeants.

Et nous terminerons ce bref commentaire en constatant avec le président Leuenberger, particulièrement bien inspiré dans son discours de clôture, que le congrès de Berne a renforcé l'Union syndicale suisse, qui fera face avec plus d'efficacité à ses tâches multiples.